LA BAFF'OUILLE

OCTOBRE - NOVEMBRE 2026

L'argent ne fera pas le bonheur des pauvres, convenons-en.

Coluche

Fin des privilèges à vie des anciens ministres... vraiment ?

Depuis le 1er janvier 2026, les privi lèges accordés à vie aux anciens Pre miers ministres et ministres de l'Inté rieur appartiennent au passé. Sébas tien Lecornu, fidèle à l'engagement pris lors de son arrivée à Matignon, a officialisé cette mesure au nom de la rationalisation des dépenses pu bliques.

Il a tout de même accordé discrète ment une dérogation à Édith Cres son (ancienne première ministre) : malgré l'interdiction légale, l'an cienne socialiste de 92 ans conserve bien au-delà de la date butoir, ses avantages. Coût annuel : 157 000 € à votre charge (Elle est restée à la tête du gouvernement 11 mois seule ment en 1992 : belle retraite !).



Pendant ce temps, dans la Creuse

Une retraitée âgée de 82 ans, veuve d'artisan, mère de 3 enfants, perçoit 954,91 € de retraite et de pension de réversion (part de la retraite qu'un assuré décédé percevait ou aurait dû percevoir et qui est versée à son conjoint survivant). Elle a demandé auprès de la CARSAT une Alloca tion de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA). Celle-ci lui a été re fusée car ses ressources annuelles augmentées de l'ASPA seraient su périeures au seuil de 12 411,44 €, soit 1 034,26 € mensuel.

Le projet de Lecornu pour vos re-traites

Le gouvernement a annoncé le gel des retraites à partir de 1 260 € brut par mois. Celui-ci pourra être com plété par des "paliers de sous-indexa tion* par décret"**, entre 1 260 € et 2 034 € de pensions (complémen taires incluses).

** terme technique désignant un objet oblong à insérer dans le séant*

Ainsi, un retraité à 2 100 € perdrait de 42 € à 54 €/mois, soit 504 € à 655 €/an, selon le niveau de l'infla tion.



*** utilisable sans modération*

Vous pensiez : serrage de ceinture le budget 2027 ?.. C'est une affaire de point de vue.

A l'approche de la fin de son mandat présidentiel E. Macron prépare son après-Elysée.
Relevé par le média POLITICO le projet de loi de finances 2027 prévoit une provision de 2,3 millions d'euros destinée à l'installation du futur ex-président dans des bureaux meublés et équipés dont le loyer, les charges et les frais généraux seront couverts par le Trésor public.
Et ça vient en plus du reste : Chauffeurs, collaborateurs, protection policière… A vie.

Appel et pétition Debout.fr/plus-un-rond-pour-macron en QR code ·

Pourquoi votre point d'indice est-il gelé ?

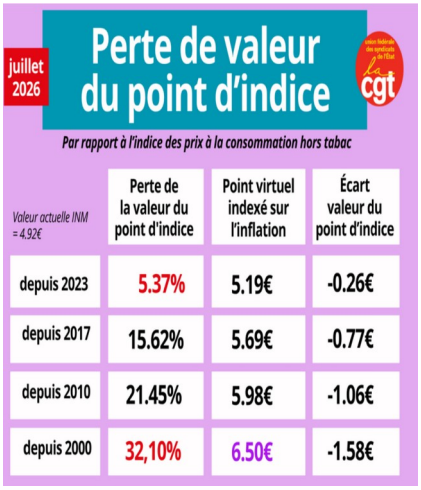
Le 17 septembre le Premier ministre a présenté les grandes orientations du budget 2027 : un effort d'environ 54 milliards d'euros pour ramener le défi cit public à 5 % du PIB. Pour les agents publics, la facture tombe : le point d'indice restera gelé en 2027. Avec une inflation à 2.4 % sur un an l'État économise environ 4 milliards d'euros. Dans le même temps, la contribution exceptionnelle des très grandes entreprises sera allégée et ramenée à 5 milliards d'euros par an, contre 7,3 à 7,5 milliards prévus initia lement (une économie supplémentaire de 2,5 milliards d'euros d'impôts pour les grands groupes).

Le gouvernement poursuit sa politique de cadeaux fiscaux pour les uns et d'austérité pour les autres. Et ce qu'il refuse aux agents est concédé aux plus grandes entreprises.

Le refus du gouvernement de revaloriser le point d'indice a des conséquences tangibles pour les per sonnels. Depuis l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron en mai 2017, le manque à gagner est insupportable : 327 € par mois pour un agent C, 414 € pour un agent B et 635 € pour un agent A. En 11 ans, les sommes per dues sont astronomiques (43 164 € pour un agent C). Sans compter que nos carrières démarrent maintenant en dessous du SMIC.



Valeur INM = 4,92€	depuis 2023	depuis 2017	depuis 2010	depuis 2000
Cat C INM 425 — Agent administratif P2 12e échelon	-112€	-327€	-449€	-672€
Cat B INM 539 — Secrétaire admin. classe sup 12e échelon	-142€	-414€	-569€	-852€
Cat A INM 826 — Attaché principal 10e échelon	-218€	-635€	-872€	-1305€
Cat A+ INM 1387 — Administrateur 2e grade 32e échelon	-366€	-1066€	-1465€	-2192€



Valeur actuelle INM = 4,92€	Perte de la valeur du point d'indice	Point virtuel indexé sur l'inflation	Écart valeur du point d'indice
depuis 2023	5.37%	5.19€	-0.26€
depuis 2017	15.62%	5.69€	-0.77€
depuis 2010	21.45%	5.98€	-1.06€
depuis 2000	32,10%	6.50€	-1.58€

A noter que les entreprises ont bénéficié de 211 milliards d'euros (aides et exonérations) en 2023, c'est plus que le déficit public qui s'élevait à 154 Milliards. Pour ensuite reverser 98 milliards d'euros de dividende à leurs actionnaires. La France : 1ère en Europe et 2ème mondiale sur les versements de dividendes !

Pourquoi supprimer l'abattement des retraités ?

Montants à déclarer

Salariés — 10 % de déduction

Ces 10 % représentent forfaitairement les frais engagés pour travailler (transports, repas hors domicile…).
Option possible pour les frais réels.



Retraités — 10 % d'abattement

Pour compenser la perte de revenus lors du passage en retraite, le surcoût des charges liées à l'âge(comme les frais de santé) et limiter les effets de l'inflation.
Ne peut dépasser un plafond, applicable par foyer fiscal (4439€ en 2026).

Cet abattement fiscal de 10 % sur les pensions de retraite représente une dépense fiscale de 4,8 milliards d'euros alors que la dépense du crédit d'impôt recherche bénéfi ciant aux entreprises représente 7,8 milliards d'euros. N'oublions pas que le montant des pensions de retraite reste modeste, en moyenne 1 626 euros en 2022 (rapport sur les retraites de 2024 de la DREES).

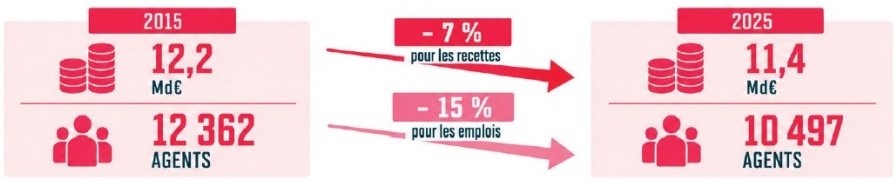
Supprimer l'abattement reviendrait à accroître les prélèvements fiscaux et à baisser le pouvoir d'achat de nombreux retraités notamment ceux de la classe moyenne imposables à l'impôt sur le revenu : 40 % des retraités seraient concernés par cette mesure.
Sans compter la hausse de la CSG et la perte des aides sous conditions de ressources impliqués par le changement de revenu fiscal de référence.
Mais bien entendu la mesure est simple à réaliser, le produit est chiffrable et sûr à collecter. En ce sens, les derniers gouvernements sont confortés par l'appui du MEDEF et déroulent ce projet de suppression avec facilité en divisant actifs et retraités.



Fraude Fiscale

La commission des finances de l'économie générale et du contrôle budgétaire de l'Assemblée nationale a remis le 21 juillet 2026 un rapport d'information sur la lutte contre la fraude fiscale.

En des termes extrêmement durs envers la DGFiP (et qui font du bien), la rapporteure spéciale de la commission des finances, s'alarme des résultats de la lutte contre la fraude fiscale qui se sont « considérablement dégradés ». Elle fait le lien entre cette dégra dation et la chute des effectifs de la DGFiP. Elle condamne égale ment la « priorisation hâtive du re cours au data-mining » (processus d'analyse de grands volumes de données du big data pour décou vrir des modèles et des tendances cachés). Les rendements du contrôle fiscal au titre des contrôles sur place s'effondrent entre 2015 et 2025, passant de 12,1 milliards d'euros à 9,7 mil liards (− 19,4 %). La contribution des contrôles sur place dans le to tal des résultats du contrôle fiscal passe ainsi de 71,6 % en 2015 à 57 % en 2025. Cette évolution tra duit le passage à une logique de rendement budgétaire à court terme pour soutenir les baisses d'effectifs, en priorisant les dos siers les plus simples, au détri ment de contrôles approfondis sur des fraudes complexes. Pourtant, le tissu fiscal connaissait une croissance considérable, notam ment le nombre d'entreprises im posables à l'impôt sur les sociétés (+ 90,7 %) et la TVA (+ 84,9 %). En mai 2023, le gouvernement Borne (2022-2024) – par la voix de Gabriel Attal, alors ministre dé légué chargé des comptes publics – s'était pourtant engagé à doter les services du contrôle fiscal de 1 500 emplois supplémentaires d'ici à 2027. La promesse n'a pas été tenue pour le moment. « A la fin de l'année 2025, les effectifs n'ont regagné que 42 ETP [équi valent temps plein], auxquels on peut ajouter quelques dizaines d'emplois pour l'Office national antifraude et l'unité de renseigne ment fiscal », selon la rapporteure spéciale.



En terme d'emplois dédiés au contrôle fiscal, « nous ne sommes pas encore effectivement aux ni veaux attendus », a reconnu Amélie Verdier, directrice générale des fi nances publiques, lors d'une audition le 21 juillet 2026 par la com mission des finances. Mais elle a pro mis qu'ils « renforceront dans tous les cas l'année prochaine les effec tifs de lutte contre la fraude ».

A ce jour, le projet de loi de finances 2027 prévoit 176 suppres sions d'emplois à la DGFiP.

Au CFP 58, plan d'action de prévention des actes suicidaires en 2 options : la fuite ou la corde !



Fuck la planète — Le choix du réchauffement

Série de 3 documentaires de 45 mi nutes écrite par l'historien Jean Bap tiste Fressoz et le journaliste Jean Ro bert Viallet. Coproduction Arte France, Cinéphage Productions, 2026.

À VOIR SUR ARTE

le docu →

Épisode 1/3 · ARTE sur YouTube

Vous voulez du matériel pour bien travailler ? On vous apprend comment vous en passer.

Bienvenu au SDIF* en solution al ternative (dixit la directrice): un er satz sauce Bercy avec un effectif ré duit, dispersé et du matériel dégra dé.

Après les belles formations propo sées, c'est ça le bien-être au travail à la DDFiP58 !

**SDIF= Service Départemental des Impôts Fon-ciers*

Bien que les agents soient provisoire-ment installés la CGT a demandé, le 5 octobre en CSAL, qu'ils bénéficient des équipements nécessaires que sont les bras d'écrans articulés commandés et reçus par la Direction.

Parlons du DUERP / PAPRIPACT

Du DUERP (le document qui éva lue les risques que vous rencontrez au quotidien pouvant porter atteinte à votre santé physique, mentale ou sociale) au PAPRIPACT (le docu ment qui programme les actions de prévention de ces risques), la direc tion revoit et allège la prévention des risques ! Pour l'essentiel, elle prend en compte le risque routier, l'amiante et les fortes chaleurs.

Les RPS sont repris pour les agres sions verbales ou physiques mais toutes les problématiques liées aux manques d'effectifs, à la perte de sens de nos métiers, à la disparition des métiers et à la casse de nos mis sions sont absentes de ce PAPRI PACT ainsi que la charge de travail et la pertinence des objectifs fixés par l'employeur.

Ces facteurs pourtant déterminants pour les risques de dépression, burn-out, suicide, sont mis sous le tapis et, pire encore, seront accen tués, par les suppressions d'emplois et réformes en cours et à venir.

Le droit à la déconnexion vie pro/vie perso, les postures séden taires et TMS (Troubles Musculo-Squelettiques) ne sont pas non plus repris dans le PAP alors que ceux-ci impactent la vie quotidienne de nos collègues..

Une partie significative des actions présentées relève plus de la commu nication, de la sensibilisation et des e-learning et Webinaires. De ce fait, ces actions sont souvent déléguées à la responsabilité des agents, sans que celle de l'employeur soit rele vée.

Encore plus d'économies...

Sans communication particulière, l'inspection générale des finances (IGF) a mis en ligne, le 24 juillet der nier, une « revue des dépenses » sur les primes et indemnités dans la fonc tion publique d'État, conjointement réalisée avec l'inspection générale de l'administration (IGA). Dans les primes visées par l'IGF et l'IGA, fi gure le « forfait télétravail », créé en 2021 durant la crise du Covid-19 et qui vise à compenser les surcoûts en gendrés par le télétravail en matière, par exemple, de chauffage ou d'électricité. 243 000 agents de l'État en bénéficiaient en 2025 pour un coût total de 30 mil lions d'euros. « La question même du maintien de cette indemnisation se pose dès lors que le contexte a changé depuis sa mise en place. En effet, s'il apparaissait naturel de com penser les charges liées à des condi tions de travail imposées par l'admi nistration, ce n'est plus le cas dès lors que le télétravail relève d'une de mande de l'agent », soulignent les inspections. Elles préconisent ainsi d'en réviser le péri mètre pour limiter cette indemnité aux seuls cas exceptionnels de télé travail imposés par l'administration et non plus également aux cas de té létravail régulier à la demande de l'agent. Il convient de rappeler que le forfait télétravail est destiné à com penser les frais engagés par l'agent pour pouvoir travailler chez lui (chauffage, électricité, connexion in ternet,...). De quoi donner de nou velles idées au gouvernement...

Votre organisation syndicale ( ) nous fait confiance, pourquoi pas vous ?

La Macif vous propose des solutions pour vous et votre famille : auto, habitation, santé...

Et aussi des solutions adaptées au monde de l'entreprise et des associations.

→ Pour plus d'informations : macif.fr

MACIF La Macif, c'est vous.

MACIF – MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vancher 79000 Niort.

